

AI Index: PRE 01/129/2009  
02 April 2009

## France. Des policiers au-dessus des lois ?

Les homicides illégaux, les passages à tabac, les injures racistes et l'usage abusif de la force par les agents de la force publique sont interdits en toutes circonstances par le droit international. Or, en France, les plaintes pour ce type de violations des droits humains ne sont pas souvent suivies d'enquêtes effectives, et les responsables de ces actes sont rarement traduits en justice, affirme Amnesty International dans un nouveau rapport, qui paraît ce jeudi 2 avril 2009.

« Dans un climat où les violences policières ne sont pas toujours contrôlées, l'impunité de fait dont bénéficient régulièrement les agents de la force publique en France est inacceptable », a déclaré David Diaz-Jogeix, directeur adjoint du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

Le rapport d'Amnesty International intitulé [\*France : des policiers au-dessus des lois\*](#) condamne le fait que des mauvais traitements policiers, des injures racistes et des utilisations abusives de la force continuent d'être signalés tandis que les procédures d'enquête sur ces allégations ne sont toujours pas à la hauteur des normes requises par le droit international. L'organisation constate par ailleurs une tendance croissante à l'inculpation pour « outrage » ou « rébellion » des victimes ou des témoins de mauvais traitements commis par des agents de la force publique.

Les nombreux [cas](#) étudiés par Amnesty International dans le cadre de la préparation de ce rapport montrent que, si les victimes de mauvais traitements et d'autres violations des droits humains sont aussi bien des hommes que des femmes et appartiennent à toutes les tranches d'âge, la grande majorité des plaintes concernent des ressortissants étrangers ou des Français appartenant à une minorité dite « visible ».

« La tâche des responsables de l'application des lois en France est difficile et dangereuse, et les expose souvent à des risques importants. Il n'en demeure pas moins que, quand des fautes sont commises par la police, elles doivent faire l'objet dans les plus brefs délais d'enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales », a souligné David Diaz-Jogeix.

« Les gens doivent pouvoir faire confiance à leur police. Or, aujourd'hui, ce n'est souvent pas le cas. Cette confiance ne sera possible que lorsque les gens verront que des mesures disciplinaires appropriées sont prises en temps voulu, et que les policiers responsables d'actes criminels sont traduits en justice selon une procédure impartiale et indépendante. Une telle confiance est aussi indispensable pour protéger la réputation de la majorité des représentants de l'ordre qui remplissent leur devoir avec professionnalisme et dans le respect de la légalité. »

Certes, les plaintes déposées contre la police ne sont pas toutes fondées, mais l'écart entre le nombre de plaintes reçues et le nombre de sanctions disciplinaires prises permet de s'interroger sur l'exhaustivité et l'impartialité des enquêtes. D'après les informations limitées qu'Amnesty International a pu obtenir, sur

663 plaintes examinées par l'organe d'inspection de la police en 2005, seulement 16 ont conduit à la radiation des agents concernés ; en 2006, seules huit allégations de violence sur 639 ont abouti à une telle radiation. De très nombreuses plaintes déposées contre des agents des forces de l'ordre sont classées sans suite par le parquet avant même d'arriver jusqu'au tribunal.

*« Les gens ont le droit de porter plainte mais, dès qu'il s'agit de plaintes contre des policiers, les chances d'obtenir gain de cause sont très minces. Institutionnellement, le système judiciaire favorise les agents des forces de l'ordre. Les victimes, dont beaucoup sont des ressortissants étrangers ou des Français issus de minorités ethniques, sont trop souvent privées de justice »,* a ajouté David Diaz-Jogeix.

Amnesty International continue d'appeler les autorités françaises à prendre des mesures pour réformer le système actuel et à créer une commission indépendante pour s'occuper des plaintes, avec des pouvoirs et des moyens suffisants pour mener des enquêtes exhaustives et efficaces.

*« Les autorités françaises doivent prendre les mesures nécessaires pour que personne ne soit au-dessus des lois. Il est indispensable que le grand public ait confiance en la police »,* a conclu David Diaz-Jogeix.

### **Complément d'information**

Les informations selon lesquelles des responsables de l'application des lois commettraient en France des violations des droits humains inspirent depuis longtemps des inquiétudes persistantes à Amnesty International, qui est également préoccupée par le faible taux de comparution en justice des responsables présumés, faute d'enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces. En 2005, l'organisation a publié à ce sujet un rapport intitulé [France. Pour une véritable justice](#) (index AI : EUR 21/001/2005), qui s'intéresse à plusieurs affaires de graves violations présumées des droits humains commises par des agents de la force publique depuis 1991.

Voir les [exemples de cas](#), index AI : EUR 21/007/2009.